

ACTUALITÉS

SÉMINAIRE ET WORKSHOP 2 événements pour les DEMANDEURS D'AUTORISATION

Séminaire : 1^{er} et 2 octobre à Helsinki

Ce séminaire donnera un aperçu sur les étapes et les exigences requises lors du processus de demande d'autorisation. Des supports tels que des guides, des manuels et des outils seront présentés pour améliorer la compréhension de ce processus.

Plus d'information [ici](#).

Workshop : 2 et 3 octobre 2012 à Helsinki

Ce workshop abordera les aspects pratiques comme l'analyse des substituts et l'analyse socio-économique en vue d'un dépôt d'une demande d'autorisation.

Plus d'information [ici](#).

FAQ – MISES À JOUR

REACH :

-La FAQ européenne REACH 4.0 a été mise à jour le 04/07/2012. Elle contient 5 nouvelles FAQ sous le thème information au sein de la chaîne d'approvisionnement.

- le « Questions and Answers » de l'ECHA portant sur l'inquiry et l'identification des substances a été mis à jour le 03/07/2012.

CLP :

La FAQ européenne CLP 3.0 a été mise à jour le 02/07/2012. Elle contient des révisions ainsi que de nouvelles questions/réponses.

REACH-IT Nouvelle version

La mise à jour de REACH-IT sera effective le 11 juillet 2012. Tous les dossiers soumis après cette date sous le format d'IUCLID 5.3 ne seront pas acceptés.

Pour vous assister dans l'utilisation de cette nouvelle version de REACH-IT, l'ECHA diffusera des manuels d'aide à la création, vérification et soumission de dossier sur IUCLID via la nouvelle version de REACH-IT.

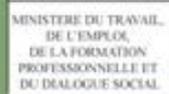
Plus d'information [ici](#).



REACH ET PME : WEBINAR FRANÇAIS

L'UIC prévoit tout au long de l'année une série de webinars pour mieux vous préparer à l'échéance d'enregistrement 2013.

La participation au webinar du 11 juillet sur le thème « **La fiche de données de sécurité : outil de maîtrise du risque dans l'entreprise** » n'est plus possible, néanmoins vous pourrez visionner ultérieurement l'enregistrement de cette conférence sur le [site de l'UIC](#).



REACH

SCÉNARIO D'EXPOSITION Guide pratique pour les Utilisateurs en Aval

L'ECHA a publié le guide pratique n°13 portant sur le traitement des informations issues des scénarios d'exposition (SE) par les utilisateurs en aval (UA). Ce nouveau guide apportera une aide significative aux UA, pour une meilleure compréhension des SE et des obligations/recommandations associées.

Il contient entre autres:

- des conseils sur la façon de procéder à la vérification des utilisations et des conditions d'utilisations des substances chimiques couvertes par les SE,
- des explications sur l'élaboration d'un rapport sur la sécurité chimique,
- les problèmes rencontrés lors de la comparaison des utilisations réelles et celles préconisées par le fournisseur,
- etc.

Plus d'information [ici](#).

Pour alimenter le guide technique et obtenir plus d'exemples concrets, l'ECHA encourage les UA à partager leur expérience. Un formulaire a ainsi été mis en ligne sur le site de l'ECHA pour permettre aux UA de contribuer à enrichir ce guide.

Pour y participer, rendez-vous [ici](#) et cliquez sur « contact the ECHA Information Desk ».

« FACT SHEET » de l'ECHA OBLIGATION DE COMMUNIQUER SUR CERTAINES SUBSTANCES EXEMPTÉES D'ENREGISTREMENT

L'ECHA a publié un guide simplifié sur la communication des informations sur les substances bénéficiant de l'exemption d'enregistrement conformément à l'article 2.7 de REACH.

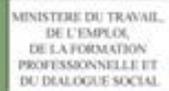
Dans ce document, l'ECHA précise que les substances mises sur le marché sans numéro d'enregistrement sont également soumises à l'obligation de communication au sein de la chaîne d'approvisionnement. Les fournisseurs doivent alors communiquer pour permettre une utilisation de ces substances en toute sécurité.

Consulter la « fact sheet » [ici](#).

L'outil CHESAR 2.0 enfin disponible !

L'ECHA a lancé une nouvelle version de CHESAR 2.0. Pour rappel, cet outil permet de générer des CSR et des scénarios d'exposition.

Pour plus de précision sur CHESAR voir notre [lettre d'information N° 50](#) et [ici](#).



CLP

CONSULTATIONS PUBLIQUES

IDENTIFICATION DES PARTIES CONCERNÉES

Du nouveau dans le processus d'harmonisation de la classification et de l'étiquetage: Les parties concernées par les consultations publiques peuvent désormais s'identifier et enregistrer leurs coordonnées sur la plateforme web de l'ECHA ; ceci leur permettra de faire des commentaires.

Le RAC exploitera ces informations et préparera ainsi un avis scientifique sur les différentes substances proposées en consultation publique (art 37.4 du CLP).

De plus, l'ECHA pourra demander aux parties enregistrées de fournir des informations supplémentaires et/ou de participer à d'autres consultations ciblées.

Plus d'information [ici](#).

CONSULTATIONS PUBLIQUES

CLASSIFICATION ET ÉTIQUETAGE HARMONISÉS

➤ Dans le cadre de la classification et de l'étiquetage harmonisés, 6 nouvelles propositions dont 5 biocides/pesticides sont en consultation depuis le 21 juin 2012. :

- Acide nitrique (N°CE 231-714-2)
- Tricalcium diphosphide (N°CE 215-142-0)
- Flonicamide (N°CAS 158062-67-0)
- Acide octanoïque (N°CE 204-677-5)
- Acide nonanoïque (N°CE 203-931-2)
- Acide décanoïque (N°CE 206-376-4)

Vous pouvez faire vos commentaires jusqu'au **6 août 2012**.

➤ Une consultation publique est ouverte jusqu'au 23 juillet 2012, afin d'aider le RAC à adopter un avis sur la classification et l'étiquetage harmonisés **concernant la toxicité pour la reproduction de l'époxiconazole** (N°CE 406-850-2).

Pour plus d'information sur le RAC voir la [lettre d'information n°41](#).

Plus d'informations [ici](#).

www.reach-info.fr et www.clp-info.fr

N° Indigo 0 820 20 18 16

0,09 € TTC / MN

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

Pour permettre une amélioration de notre service : [enquête de satisfaction](#)

